

# Projet d'établissements

## Maisons de la petite enfance

### Communauté de Communes St Méen-Montauban

#### Structures d'Irodouër, Muël, St Méen-le-Grand et Montauban-de-Bretagne

La Communauté de communes St Méen-Montauban, à travers sa compétence petite enfance, porte une politique globale réunissant l'information, la prévention, la socialisation et l'accès à un mode d'accueil qualitatif pour tous.

Répondre de façon adéquate à ces enjeux, c'est permettre :

- **Aux enfants** d'avoir accès à un mode de garde sécurisant, valorisant et épanouissant
- **Aux parents** de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle et ainsi d'assumer pleinement et sereinement leur rôle
- **Aux professionnels** de la petite enfance d'exercer leur mission de la manière la plus adaptée, entourés par un réseau riche et professionnalisant.

Avec un RIPAME positionné comme guichet unique, porte d'entrée sur la petite enfance, des assistants maternels, premier mode de garde du secteur, proposant une offre reconnue et de qualité et des maisons intégrant multi-accueils, espaces jeux, permanences et lieux de rencontre, la Communauté de communes affiche sa volonté :

**Développer une politique petite enfance cohérente, transversale et partenariale.**

## Plan du projet d'établissement

<b>Le Projet Social de la collectivité</b>	<b>P.3</b>
Le projet d'établissement	P.10
Valeurs portées par la collectivité	P.12
<b>Etablissements d'accueil du jeune enfant</b>	<b>P.13</b>
<b>Les multi-accueils</b>	<b>P.14</b>
Valeurs éducatives	P.14
Définition des établissements	P.16
Présentation des différents modes d'accueils	P.16
<b>Le projet éducatif</b>	<b>P.17</b>
L'accueil	P.17
L'adaptation	p.18
Rythmes de vie	P.18
Vie quotidienne	p.20
Aménagement de l'espace	P.21
Disposition pour des accueils adaptés	P.22
Définition de la place des familles	P.23
Relation avec les partenaires institutionnels	P.24
L'équipe	P.25

## Annexe

Le territoire en quelques chiffres

## Le projet social

Le projet social de la Communauté de communes de Saint-Méen-Montauban s'appuie sur deux piliers, les valeurs fondamentales de la République et le projet politique de la collectivité. Il doit permettre, en le déclinant dans nos pratiques éducatives, à chaque enfant de s'épanouir, se construire et devenir un futur citoyen.

La mise en œuvre de ce projet et du projet éducatif doit permettre de garantir un accueil de qualité des enfants et de leurs familles dans les multi-accueils de la collectivité.

### > Le contexte

La communauté de Communes de Saint-Méen-Montauban située à l'ouest du département d'Ille-et-Vilaine compte 18 communes (cf carte ci-dessous) et 26 907 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (*source insee décembre 2017*). Sa situation de troisième couronne du bassin Rennais et sa proximité avec les axes routiers régionaux et ferroviaires, en font un territoire attractif. La population est passée de 19 000 habitants dans les années 90 à près de 27 000 aujourd'hui soit une augmentation de plus de 30%.

Cette nouvelle Communauté de communes est issue d'une fusion (1er janvier 2014) entre 3 territoires, la Communauté de communes du Pays de Saint Méen le Grand et du Pays de Montauban de Bretagne avec intégration des Communes de Saint Pern et Irodouër, issues de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Bécherel.

Ces trois territoires avaient déjà avant la fusion une préoccupation forte pour la petite enfance :

- La CC du Pays de Bécherel s'est dotée de la compétence en 2008 avec le développement d'un des premiers RAM communautaire du département et d'une offre d'accueil collectif à travers la création de deux maisons de la petite enfance situées sur les Communes de Romillé et Irodouër.

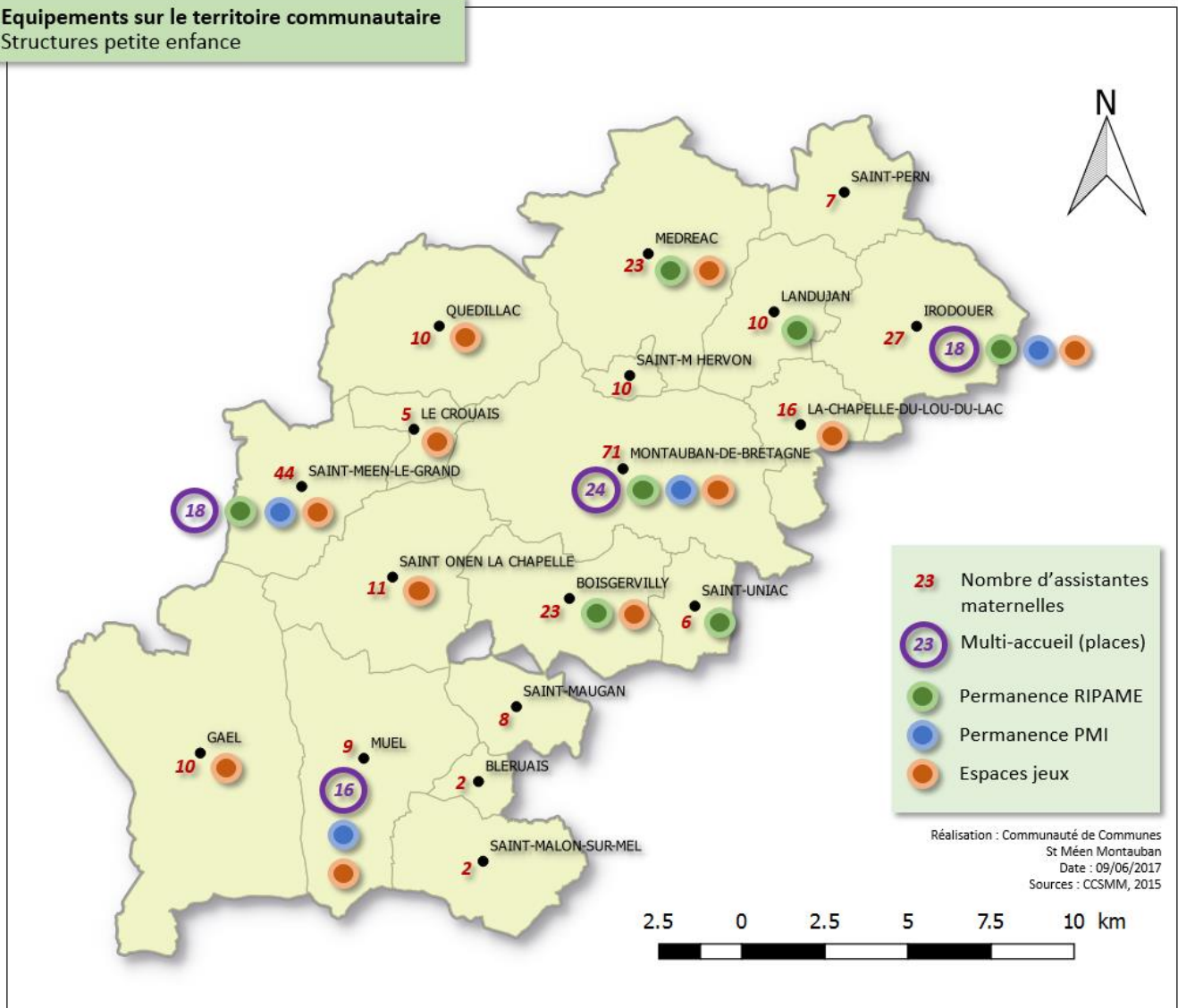
- La CC du Pays de Saint Méen a pris la compétence en 2010. Elle a ouvert un RAM en septembre 2012 et a lancé deux projets d'accueil collectif, dont un a ouvert ses portes à Muël en septembre 2014. Le deuxième projet a été repensé lors de la fusion des EPCI et a ouvert au public en avril 2018.

- La CC de Montauban de Bretagne a, quant à elle, pris la compétence en mars 2013. Cette dernière a ouvert un RAM en septembre 2013 et validé le lancement d'un projet d'accueil collectif qui se situera sur la Commune de Montauban-de-Bretagne. Le projet a ouvert au public en septembre 2018.

Cette fusion au sein d'une même collectivité a été portée avec la volonté d'apporter une réponse cohérente et adaptée aux spécificités du nouveau territoire.

## Carte au 1<sup>er</sup> janvier 2018

### Equipements sur le territoire communautaire Structures petite enfance



## **Le projet d'établissement**

**Ce projet d'établissement découle directement du projet politique de la collectivité approuvé au conseil communautaire du 12 septembre 2017 par la délibération n° 2017/117/CeM.**

La Communauté de communes affirme une politique petite enfance volontariste soutenue par le Conseil Départemental et la CAF d'Ille et Vilaine à travers son conventionnement et son contrat enfance jeunesse.

Cette politique, en cohérence avec le décret de juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans (intégré au code de santé publique), pose les bases d'un principe d'ouverture rendu possible pour tous, d'un assouplissement des horaires d'ouverture des structures et d'une coexistence des différents types d'accueils (réguliers et occasionnels), de la participation et l'implication des parents, d'un projet bien identifié et d'un personnel encadrant qualifié.

Toutes ces démarches sont autant d'axes de travail visant à améliorer le bien-être et la qualité d'accueil des enfants tout en apportant la souplesse nécessaire aux familles pour répondre au mieux à leurs besoins.

Le projet, porté sur l'ensemble du territoire est valable pour les quatre structures de la collectivité. Il comprend par ordre de référence et d'élaboration, le volet social et le volet éducatif. Il comprend également le volet pédagogique qui lui, est intimement lié à chaque structure et à son équipe. Le règlement intérieur vient s'appuyer sur chacun de ces volets.

➤ **Le projet social** définit la volonté de notre collectivité, les valeurs qu'elle souhaite porter prioritairement, le rôle des équipements, à quels besoins ils répondent et pour quel public. Il permet d'appréhender les liens avec l'ensemble de l'environnement ayant une dynamique autour de la petite enfance (espaces-jeux, bibliothèques, mais aussi écoles, ALSH...) et d'avoir une vision transversale et globale de la petite enfance sur le territoire. Le projet social est élaboré, suivi et évalué par une instance de pilotage reliant le niveau politique et le niveau technique : La commission petite enfance. Il est validé par le conseil communautaire de la collectivité.

### **Le projet social est commun à l'ensemble des services liés à la petite enfance.**

➤ **Le projet éducatif** permet de mettre en application le projet social dans les temps de vie de la structure (accueil, soin, repas, jeux,...). Il définit les processus éducatifs prioritaires, comme l'autonomie, l'éveil, la socialisation, le développement psychomoteur, tout en veillant au bien être de l'enfant. Le projet, pour maîtriser et évaluer son application est défini dans le temps et l'espace relatif à la structure. Il est élaboré par les instances techniques de la Communauté de communes et suivi par la commission petite enfance.

### **Le projet éducatif est commun à toutes les structures petite enfance.**

➤ **Le projet pédagogique** définit les méthodes et les moyens d'application pour accompagner les enfants au quotidien et apporter le suivi nécessaire aux familles. Il découle directement du projet éducatif et de ses orientations. Le projet pédagogique est porté par la directrice de la structure, réfléchi en équipe, concerté avec les parents.

## **Le projet pédagogique est propre à chaque multi-accueil.**

Ces projets définissent les responsabilités et l'organigramme du personnel, le règlement intérieur des usagers, les conditions et les modalités d'inscription, les horaires, le coût, les locaux, ainsi que les différentes instances prenant part au projet.

### **> Déclinaison du projet**

Il s'inscrit de manière plus générale et transversale dans une politique petite enfance visant une cohérence territoriale et se construit autour de deux axes principaux :

**Le RAM**, comme porte d'entrée pour chaque famille vers les questions liées à la petite enfance. Il a pour vocation l'accompagnement des parents et des assistants maternels ainsi que l'animation des espaces jeux.

### ***Les maisons de la petite enfance***

- A Irodouër. Dotée de 18 places d'accueil collectif en multi-accueil, elle a également pour vocation d'être un pôle ressources « petite enfance » avec un projet transversal et une vocation à accueillir des projets de parents, d'assistantes maternelles, les services du RAM et ponctuellement la PMI.

- A Muël. Dotée de 16 places d'accueil collectif en multi-accueil, elle intègre également les espaces-jeux, des projets de parents et ponctuellement des permanences de la PMI.

- A St Méen. Dotée de 18 places d'accueil collectif en multi-accueil, elle a également pour vocation d'être un pôle ressources « petite enfance » avec un projet transversal et une vocation à accueillir des projets de parents, d'assistantes maternelles, les services du RAM et ponctuellement la PMI.

- A Montauban. Dotée de 24 places d'accueil collectif en multi-accueil (dont 6 prioritaires pour des enfants nécessitant un besoin d'accueil spécifique), elle a également pour vocation d'être un pôle ressources « petite enfance » avec un projet transversal et une vocation à accueillir des projets de parents, d'assistantes maternelles, les services du RAM et ponctuellement la PMI.

### **> Le projet social**

Il a vocation à réduire les inégalités d'accès aux services, à soutenir les initiatives tendant à améliorer la qualité d'accueil du jeune enfant et à appuyer les familles dans la conciliation de leur vie familiale, personnelle et professionnelle.

Nous favoriserons, à travers nos actions éducatives, des valeurs précieuses pour la vie en collectivité (respect, tolérance, solidarité) en utilisant à travers nos méthodes éducatives des comportements qui aideront les enfants à grandir.

**La Communauté de communes axe son projet politique petite enfance sur 4 grands objectifs :**

### ***L'information et la Formation***

- Lutter contre l'isolement et favoriser l'inclusion des familles
- Permettre à chaque famille de trouver un réseau, un espace de parole et un accueil pour leur enfant
  
- Permettre aux professionnels d'exercer leur rôle de la manière la plus adaptée
- Garantir la complémentarité des équipes

- Développer et animer un réseau riche et professionnalisant
- Favoriser la formation professionnelle dans la petite enfance
- Favoriser la formation continue des équipes et des assistants maternels
- Accueillir des stagiaires de tous niveaux

### ***La prévention, éducation et parentalité***

- Permettre aux parents de concilier au mieux vie familiale et vie professionnelle
- Proposer un accès simplifié à un mode de garde adapté
- Proposer aux enfants un mode de garde de qualité
- Proposer un projet inclusif, adapté aux différents besoins et spécificités
- Favoriser l'autonomie et le développement de chaque enfant
- Proposer des projets et des pratiques professionnelles permettant de construire son identité propre
- Permettre l'ouverture sociale et culturelle
- Proposer des actions tournées vers l'extérieur favorisant la socialisation, la découverte, l'éveil des goûts, de la sensibilité
- Permettre à chaque enfant de s'épanouir et devenir un futur citoyen
- Travailler à un projet pour l'enfance cohérent dès le plus jeune âge
- Transmettre des valeurs favorisant la vie en collectivité
- A travers nos actions et nos pratiques éducatives quotidiennes
- Permettre aux parents d'avoir une place dans nos projets éducatifs
- Favoriser l'implication et la responsabilisation des familles
- Permettre la place des partenaires dans le projet petite enfance
- Travailler des objectifs et des actions partagées

### ***Equité d'accès à l'offre de garde***

- Lisser les disparités du territoire
- Mettre en place un observatoire pour analyser les besoins
- Penser la place des partenaires et les projets interservices
- Favoriser le lien social
- Favoriser le lien avec les services communaux
- Favoriser la venue de tous les publics sur les lieux structurés

### ***Complémentarité entre garde individuelle et garde collective***

- Penser une politique globale réunissant information, prévention et socialisation
- Positionner le RIPAME comme guichet unique, porte d'entrée sur la petite enfance
- S'adapter aux besoins du territoire
- Mutabilité des services et des structures
- Valoriser le métier d'assistant maternel

- Proposer outils, formations et communication
- Réduire les inégalités d'accès au service
- Informer les habitants et les partenaires sociaux

## Les établissements d'accueil du jeune enfant

### Fonctionnement général

Les établissements d'accueil du jeune enfant ont pour objectif de proposer un mode de garde qui vient en complémentarité de celui proposé par les assistants maternels, mais aussi d'être des lieux de rencontres et de mutualisation des services petite enfance du territoire.

Pour la Communauté de Communes de Saint Méen-Montauban la nécessité de répondre aux multiples questions et attentes des parents et des professionnels de la petite enfance est apparue importante et primordiale. Une vision globale et transversale de la petite enfance s'est alors développée avec le désir d'ouvrir des pôles ressources. Les multi-accueils prennent toute leur place dans des équipements à vocation plus large.

Ces établissements sont régis conformément aux dispositions du décret n°2010-613 du 07 juin 2010 et aux instructions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Dans le cadre de sa mission, le multi-accueil a pour rôle de veiller à :

- la santé, la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés ainsi qu'au développement de leurs compétences et de leur personnalité. Ceci dans le respect de chaque individualité et des différences
- l'intégration sociale des enfants et de leurs familles notamment en situation de handicap
- aider les parents à concilier vie professionnelle, sociale et familiale
- créer une dynamique autour de la petite enfance notamment en travaillant en lien avec les structures existantes (bibliothèques, écoles, ALSH....) afin de porter une vision transversale de la petite enfance sur le territoire
- faciliter l'accès d'un mode de garde aux familles, quels que soient les revenus, les horaires et les spécificités de chacun (handicap, prise en charge sociale...)
- soutenir les familles dans leur approche de la parentalité, en mettant en place un climat de confiance, en respectant l'histoire et le projet de chaque famille
- travailler en lien avec les assistants maternels à travers des temps de rencontre éducatifs et festifs, afin de bien aborder ces deux modes de garde comme complémentaires sur le territoire (ceci en lien avec le RIPAME)

Les multi-accueils situés à Irodouër, St Méen et Muël ont respectivement des capacités d'accueil de 18 places pour les deux premiers et de 16 places pour Muël. Ils accueillent de jeunes enfants âgés de 10 semaines à 4 ans révolus en temps régulier et occasionnel.



Un avis d'ouverture est rendu par le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

➤ **A Irodouër et St Méen :**

- Un Relais Intercommunal Parents Assistant(e)s Maternel(le)s Enfants en guichet unique où une animatrice accompagne et guide les familles et les assistants maternels dans leurs démarches ;
- Un multi-accueil de 18 places accueille les enfants en structure collective ;
- Une salle de motricité, espace commun et partagé entre le multi-accueil, l'espace-jeux et des actions du RAM (expos, thématiques, etc...) ;
- Un espace-jeux, lieu de rencontre, de partage et d'échange ;
- Un espace parent, offrant la possibilité d'échanger, de s'informer et de se rencontrer ;
- Les permanences de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I), assurant un suivi médical et social du jeune enfant, avec un rôle de prévention et d'orientation des familles.

➤ **A Muël :**

- Un multi-accueil de 12 places accueille les enfants en structure collective ;
- Un espace-jeux, lieu de rencontre, de partage et d'échange où une animatrice accueille les enfants, les assistants maternels et les parents ;
- Un espace de rencontre pour les assistants maternels et pour les parents et occasionnellement lieu de permanence ouvert à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;
- Un espace de motricité partagé entre le multi-accueil et l'espace-jeux.

➤ **A Montauban :**

- Un Relais Intercommunal Parents Assistant(e)s Maternel(le)s Enfants en guichet unique où une animatrice accompagne et guide les familles et les assistants maternels dans leurs démarches ;
- Un multi-accueil de 24 places accueille les enfants en structure collective ; 6 places sont réservées à des enfants ayant des besoins d'accueils spécifiques (maladie chronique, handicap,...)
- Une salle de motricité, espace commun et partagé entre le multi-accueil, l'espace-jeux et des actions du RAM (expos, thématiques, etc...) ;
- Un espace-jeux, lieu de rencontre, de partage et d'échange ;
- Un espace parent, offrant la possibilité d'échanger, de s'informer et de se rencontrer ;
- Les permanences de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I), assurant un suivi médical et social du jeune enfant, avec un rôle de prévention et d'orientation des familles.

## Les Multi-accueils

L'idée générale du projet est avant tout de mettre l'enfant au centre des réflexions. Nous déclinons à travers nos objectifs les valeurs qui sont portées par la collectivité. Cette approche est fondée sur la manière de concevoir la place de l'enfant dans ses dimensions psychologique, physique et sociale, en mettant notamment en avant :

- Sa sécurité physique et affective
- Son rythme de vie
- Sa valorisation et la confiance en soi
- Son environnement
- Son ouverture sur la société

Les adultes travaillant dans la structure doivent permettre :

- L'accompagnement, le respect, la valorisation de chaque enfant
- L'épanouissement, la prise de repères, la créativité de chaque enfant
- L'accompagnement à la parentalité de chaque famille
- Le partage d'expérience, de compétences, la bienveillance vis-à-vis des membres de l'équipe.

### ➤ **Le respect**

Les orientations éducatives sont basées pour leur ensemble sur le respect et ce de manière transversal à l'ensemble du projet.

L'enfant vit à un rythme différent de celui de l'adulte et a des besoins spécifiques à son âge (sommeil, repas, jeu, temps calme...). Nous sommes donc particulièrement vigilants au respect de ses rythmes dans la journée avec une attention accrue sur l'aménagement de l'espace, l'ambiance et sur une communication de qualité.

### ➤ **La continuité dans la vie de l'enfant**

La continuité d'accueil de l'enfant est au cœur de notre travail afin d'assurer la sécurité affective du jeune enfant. Ce travail se base sur une relation de confiance entre les adultes (parents et équipe) et sur une cohérence dans notre travail (règles stables, justes et claires pour offrir une continuité de repères).

### ➤ **Accueillir un enfant dans sa singularité**

La valorisation des compétences de chaque enfant est au centre de nos pratiques afin qu'il puisse développer la confiance en lui et en son environnement.

Notre action s'inscrit autour de la notion de co-éducation avec les familles. Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant, ce sont eux qui lui donne ses premiers repères et lui transmettent ses valeurs éducatives. L'environnement de l'enfant s'élargissant, il implique d'autres enfants et d'autres adultes. La diversité des pratiques et des modèles introduits, s'ils sont en cohérence, participent alors à sa construction identitaire. Celui-ci pourra ainsi s'ouvrir sur le monde tout en ayant une reconnaissance et une valorisation de sa culture familiale.

### ➤ **La socialisation**

Le cadre de l'accueil collectif est l'occasion pour l'enfant de se socialiser, de découvrir les règles de vie en collectivité.

Nous avons comme objectif de l'accompagner dans son intégration sociale. Notre rôle participe à accompagner l'enfant pour passer du « familial » au « social », à devenir « UN » parmi les autres. Il nous faut donc l'aider à connaître et à reconnaître les règles de la société dans laquelle il vit et l'accompagner dans la construction de son autonomie, c'est-à-dire dans son aptitude à s'intégrer de manière individuelle dans la société.

C'est en acquérant, de plus en plus, la capacité à faire seul, que l'enfant pourra s'ouvrir à l'autre, le respecter et devenir un individu dans la société.

### ➤ La communication

Nous nous attachons à ce que l'enfant nous montre, ce qu'il tente de nous dire par le langage non verbal et par les mots dont il a l'usage afin de lui répondre au mieux. Notre accompagnement dans l'éducation passe par ce savoir-être et ce savoir-faire. La capacité à être attentif à l'autre, à la complexité de sa construction, à ses frustrations et ses limites.

A travers ce projet, il nous semble indispensable de réaffirmer combien nous attachons d'importance à proposer un service de qualité, tant par la variété et la richesse des actions proposées, les conditions de sécurité dans lesquelles elles sont faites, que par la qualité relationnelle entre l'enfant et le personnel éducatif.

La verbalisation et la reformulation de la parole de l'enfant nous aident à apporter de la qualité à l'échange et à la relation. Nous sommes également attentifs à la richesse du vocabulaire employé.

### Présentation des différents types d'accueil

Le multi-accueil assure pendant la journée plusieurs modes d'accueil allant d'1h à la journée complète, afin de s'adapter au mieux aux besoins des familles :

- **L'accueil régulier contractualisé** : répond à un besoin de mode de garde permanent. Il permet de réserver une place à l'avance sur une période donnée, définie lors de la signature du contrat.
- **L'accueil occasionnel** : répond à un besoin anticipable et ponctuel. Il permet de réserver des places sur des jours précis trois semaines à l'avance.
- **L'accueil d'urgence** : répond à un besoin immédiat et non anticipable. Il permet de répondre ponctuellement aux besoins des familles rencontrant une modification soudaine de leur emploi du temps (hospitalisation, arrêt maladie de l'assistant maternel, entretien d'embauche, mission d'intérim...).

Au sein de chaque multi-accueil une rencontre entre les parents et la directrice est programmée lors de l'inscription, qu'il s'agisse d'un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Ce temps est alors l'occasion de faire connaissance et de dialoguer autour des habitudes de l'enfant et de leur projet d'accueil (histoire de la famille, besoins spécifiques, etc.).

## Le projet éducatif

Le projet éducatif des maisons de la petite enfance de la Communauté de communes de Saint Méen Montauban intègre de nombreux objectifs, notamment celui de soutenir l'enfant dans son apprentissage de la vie, non seulement par des moyens humains et matériels, mais aussi par le comportement du personnel encadrant, garantissant la sécurité et le bien-être de tous.

Proposer un espace de vie adapté à chacun, permettre à l'enfant de partir à la conquête de l'autonomie et procurer les conditions d'un développement affectif, moteur, social et culturel sont pour nous les conditions nécessaires pour permettre à chaque enfant de vivre pleinement ses premières années.

### 1) *L'accueil de l'enfant*

L'accueil de l'enfant et de sa famille commence au premier contact, parfois téléphonique, jusqu'au moment où l'enfant quitte l'établissement. Chaque naissance produit un nouveau remaniement dans la famille et ceci peut soulever bien des questions. L'équipe est attentive aux signes et aux paroles des parents sur ces sujets.

#### 1.1 *L'arrivée : la séparation*

A leur arrivée dans le multi-accueil, les parents confient leur enfant au personnel encadrant présent. Afin de pouvoir s'ajuster au mieux aux besoins quotidiens de l'enfant, l'équipe invite systématiquement les parents à entrer dans la salle de vie et à transmettre les événements de la vie de l'enfant (humeur, sommeil, repas, santé, etc.).

#### 1.2 *Le déroulement de la journée : à chacun son rythme*

Après l'arrivée du matin, un petit temps est pris pour marquer le début de la journée à passer ensemble.

Les enfants peuvent choisir entre plusieurs formules : jeux libres, activités motrices, puzzles, activités accompagnées par l'adulte (peinture, manipulation...), des sorties sont également proposées.

L'équipe respecte le rythme de chacun, aussi bien concernant ses découvertes que de ses besoins physiologiques.

Après le repas, un temps de sieste (ou de temps calme en fonction des besoins de l'enfant) est mis en place. La fin de ce temps se fait de façon échelonnée, en fonction du rythme de chacun, puis de nouveau l'enfant va vers ce qui le porte, l'intéresse, en fonction de son plaisir, accompagné par l'adulte encadrant.

Le goûter marque le dernier temps de rassemblement avant les premiers départs.

### 1.3 Le départ : les retrouvailles

Au moment du départ, un professionnel prend le temps nécessaire pour transmettre les informations pertinentes du déroulement de la journée. Tout comme pour l'arrivée du matin, ce temps est privilégié et nous attachons une importance particulière à la qualité des échanges entre chacun (famille, enfant et équipe encadrante).

## 2) L'adaptation

La période d'adaptation fait l'objet d'attentions particulières afin d'éviter une rupture brutale entre l'enfant et sa famille, potentiellement source d'angoisses.

Lorsqu'un enfant est accueilli au multi-accueil, l'équipe s'engage à fournir les meilleures conditions d'adaptation à l'enfant et à sa famille. Un partenariat est alors mis en place afin d'aménager des temps de rencontre, de mise en confiance. Ces temps sont formalisés par une période d'adaptation de 2 semaines en moyenne durant lequel le temps de présence de l'enfant est réparti par séquence ajustée à la façon dont chacun va se séparer, à la naissance du sentiment de sécurité et de confiance nécessaire à la qualité de la relation.

Le souci de prendre en compte les besoins spécifiques de chaque adaptation est présent à l'esprit de l'équipe, des ajustements sont toujours possibles après évaluation. Nous tenons compte des besoins de l'enfant, de ce qu'il nous montre, de la réalité familiale et des contraintes diverses. Pour un accueil en urgence, en fonction de la situation et sur appréciation et décision de la directrice de l'établissement, l'adaptation peut être réduite au strict minimum.

Une personne référente est choisie afin d'assurer la continuité d'accueil durant ce temps d'adaptation. Elle est l'interlocutrice privilégiée de la famille et le repère pour l'enfant qui fait ses premiers pas au sein de la structure. Nous souhaitons ainsi offrir le plus possible de continuité entre la sphère familiale et la sphère collective. En dehors de cette référente privilégiée, chaque membre de l'équipe est amené à intervenir dans la prise en charge de l'enfant.

## 3) Rythmes de vie

Le respect des rythmes de vie de l'enfant est au centre de notre travail. Une prise en charge individualisée est mise en place afin de permettre à chaque enfant de se sentir unique tout en respectant la vie en collectivité.

Les activités ne sont pas obligatoires mais proposées. Les moments « d'inactivité », de rêve sont respectés. Ils sont source de créativité pour l'enfant.

Chaque moment de la vie quotidienne est un support à la relation éducative et aux apprentissages avec comme objectif principal le bien-être de l'enfant.

### 3.1 Le sommeil

Chaque individu a son propre rythme biologique de sommeil et de veille. Nous respectons les « petits » comme les « gros dormeurs ». Ainsi, les multi-accueils disposent de plusieurs chambres afin de respecter le rythme et la qualité de sommeil de chacun.

Dans la mesure du possible, compte tenu de l'organisation du service, la continuité et les repères sont maintenus. Les enfants sont ainsi couchés dans le même lit au fil des jours et les rituels d'endormissement sont respectés dans la limite des contraintes liées à un couchage collectif. Nous invitons les parents à nous fournir les turbulettes s'ils le souhaitent afin de faire le lien entre la maison et le multi-accueil. Au fur et à mesure de son évolution, nous proposons à l'enfant de passer à un lit bas dans lequel il pourra être plus autonome.

Nous ne forçons pas un enfant à aller dormir, la discussion est, là encore, privilégiée afin d'identifier les éléments perturbateurs de l'endormissement. Un temps calme peut alors être aménagé afin de respecter le rythme propre à chacun.

Nous ne réveillons pas un enfant qui dort. Un sommeil accru peut être dû à plusieurs facteurs, si un enfant dort plus qu'à son habitude, c'est qu'il en a besoin. Nous sommes ouverts à un échange en cas de besoin et question particulière (problème d'endormissement le soir, nuit agitée, réveil difficile...).

### 3.2 Le bien-être

Le bien-être de l'enfant est au centre de nos préoccupations.

Le bien-être est un ressenti, une notion à la fois subjective et personnelle. Il faut beaucoup de disponibilité et de bienveillance au personnel encadrant pour s'inscrire dans une prise en charge professionnelle pour observer et évaluer le niveau de bien-être des enfants qui leur sont confiés. Cette observation et cette écoute passent par un savoir-être et un savoir-faire acquis, réactualisés et réinterrogés quotidiennement.

Le bien-être nécessite la bienveillance ainsi que la bientraitance, le respect et l'écoute du jeune enfant et de sa famille.

L'attitude contenante de l'équipe auprès de l'enfant est un support à la qualité de la relation. Nous sommes notamment attentifs à toujours parler à l'enfant, face à lui, à sa hauteur.

Les mots employés ont également leur importance. Nous nous efforçons d'avoir toujours un langage respectueux et un vocabulaire riche. L'enfant peut communiquer dès sa naissance. Il faut qu'il ait vécu des situations de communication favorables pour qu'il ait envie de parler. Nous attachons une importance particulière au langage, qu'il soit verbal ou non verbal, au sein des multi-accueils.

### 3.3 Eveil et développement

Du nourrisson qui découvre ses mains à l'enfant de 3 ans qui jardine, chaque activité participe à l'éveil de l'enfant. Nous nous attachons à le favoriser dans les actes de vie quotidienne. Le simple fait d'enlever ses chaussons ou de s'essuyer la bouche devant une glace peut devenir un moment d'éveil du corps, le fait de manger tranquillement permet d'éveiller le goût et le plaisir...

Le jeu est la principale activité du jeune enfant, il est sérieux car faisant partie de son apprentissage. L'espace aménagé offre à l'enfant de multiples jeux auxquels il a

librement accès. L'adulte peut alors observer pour comprendre ce qui se joue pour l'enfant. L'observation est notre base de travail afin d'accompagner les enfants au plus près de ce qu'ils sont. Nous leur offrons le plus possible du temps d'expérimentation afin de leur permettre de se développer, de s'éveiller à leur rythme et de construire leur identité.

Chaque enfant est unique et grandit à son rythme avec ses propres priorités. Nous gardons à l'esprit que chaque moment de la vie du jeune enfant est une découverte intense. « Chaque chose en son temps et un temps pour chaque chose ». L'adulte n'impose pas un temps d'apprentissage à l'enfant, il l'accompagne. C'est l'enfant qui est le moteur de cet apprentissage.

L'ambiance de la structure est primordiale pour que le jeune enfant vaque à ses occupations librement et sereinement. Nous sommes attentifs au volume sonore de la pièce de vie, à la qualité de la lumière, aux paroles échangées entre adultes et à la qualité de ces échanges.

#### 4) *La vie quotidienne*

De manière générale et sauf cas particuliers dûs à des facteurs extérieurs (maladies...), nous pensons que l'enfant sait ce qui lui convient le mieux. Nous sommes vigilants à toujours inviter l'enfant à faire seul dans le respect de ses capacités, sans le brusquer.

##### 4.1 *L'hygiène*

C'est un point clé pour les établissements qui accueillent des enfants en collectivité.

Nous invitons les parents à être attentifs au fait que dans les collectivités d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables et cela malgré les règles d'hygiène strictes mises en place.

Le moment du change est un moment privilégié d'échanges, de respect du corps et de l'intimité de l'enfant quelque soit son âge. Nous sommes très attentifs au portage de l'enfant, aux gestes et aux paroles qui sont individualisés. Ce moment est vu comme structurant pour l'enfant dans son identité grâce à la capacité de l'adulte de l'unifier corporellement et psychiquement.

L'apprentissage de la propreté : là encore nous partons de ce que l'enfant nous montre, des habitudes et des pratiques parentales tout en accompagnant les parents par notre regard professionnel. Le rythme d'apprentissage sera individualisé, nous proposons le pot et les toilettes à chaque enfant en fonction de son âge. Nous respectons son temps et son refus. Nous attachons de l'importance aux mots employés durant cet apprentissage.

##### 4.2 *L'alimentation*

Les repas du midi et le goûter sont fournis par l'établissement. Dans la mesure de ce que peut permettre la vie en collectivité, les choix alimentaires des familles sont respectés. Un échange de qualité entre le personnel encadrant et la famille est nécessaire



en cas de soupçon d'allergie notamment pour les plus petits. Un Protocole d'Accueil Individualisé peut être mis en place si nécessaire.

Les enfants sont invités à goûter, nous ne les forçons pas à manger ou à finir leurs assiettes. Le plaisir et la découverte sont les maîtres mots de ce temps important de la journée. Le matériel choisi pour les repas est adapté aux enfants, à leur âge et à leur capacité.

Le lait est également fourni par la collectivité sauf contre-indication médicale ou préférence des parents. Nous acceptons également le lait maternel pour les parents qui le souhaitent. Nous souhaitons aussi permettre aux mères qui le désirent de continuer à allaiter leur enfant. Sur chaque structure, nous pouvons soit mettre en place un espace garantissant l'intimité et le calme, soit prendre le contenant du lait maternel.

## 5) *L'aménagement de l'espace*

Les établissements d'accueil du jeune enfant ont été conçus dans le souci d'offrir plusieurs lieux aux enfants, aux parents et aux professionnels qui les accompagnent.

### - Dans les multi-accueils :

Nous avons fait le choix d'accueillir les enfants en « petite famille ». Tous les enfants vivent ensemble, dans le même espace.

L'espace de vie des multi-accueils est aménagé en petits espaces afin que chacun puisse « s'isoler dans sa bulle, entièrement concentré sur son jeu ». Ainsi, l'enfant peut se sentir comme un individu parmi d'autres « être un avec les autres ». Ces petits espaces offrent des jeux divers comme la dînette et les poupées (jeux symboliques), la lecture avec des livres à disposition, un coin calme avec des grands coussins et des tapis, un coin garage-animaux miniature, etc.

L'aménagement de l'espace est réfléchi par les équipes pour permettre à chaque enfant de développer ses compétences, d'explorer en toute sécurité et d'être autonome dans ses choix. L'aménagement favorise la motricité libre de l'enfant et l'observation par les professionnels.

Un espace motricité est inscrit dans l'aménagement des locaux en dehors de la pièce de vie. Il permet un décloisonnement des groupes selon les moments de la journée.

Les enfants peuvent jouer dehors avec les voitures, vélos et autres engins roulants dès que possible.

L'espace de la salle de vie est le même pour les plus petits et les plus grands dans l'intérêt des échanges entre les enfants d'âges différents. Cependant, les plus petits pourront bénéficier d'un espace sécurisé, matérialisé par des séparations. Selon les moments de la journée et la constitution du groupe, cet espace permettra aux plus petits de se sentir en sécurité dans un espace qui leur est spécifique.

### - L'espace-jeu est plus particulièrement dédié au RIPAME et aux assistants maternels. Cependant, il est exploitable par les enfants accueillis dans les multi-accueils également.



Ces lieux sont des lieux mutualisés, passerelles, porteurs de rencontres, d'échanges et de décloisonnement des groupes.

## 6) Dispositions pour des accueils adaptés

### 6.1 Enfants porteurs de handicaps

L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique reste en premier lieu un enfant avec les mêmes besoins fondamentaux avec en plus de ses besoins spécifiques. Notre projet est inclusif, il est adapté pour accueillir les spécificités dans son cadre général.

L'inclusion d'un enfant en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques pour réussir son accueil suppose un lien dynamique entre la structure d'accueil, les organismes de soins et la famille.

Les modalités d'accueil spécifiques sont élaborées et définies en concertation entre la famille, les partenaires extérieurs, le médecin référent, l'équipe de la structure et la direction. Un projet d'accueil est alors établi et stipule les aménagements nécessaires à la prise en charge respectueuse et professionnelle de l'enfant et de sa famille. Ce projet est mis en place par l'équipe s'il est cohérent, adapté et surtout bénéfique à la prise en charge de l'enfant.

Afin de réussir cette intégration, le handicap peut être nommé. Si cela s'avère nécessaire, nous parlons et expliquons la différence aux autres enfants et éventuellement aux familles.

Les structures sont aménagées pour permettre aux parents porteurs d'un handicap moteur de se déplacer en fauteuil notamment. Chaque équipe et directrice est présente pour répondre aux questions et entendre les besoins particuliers.

### 6.2 Protocole d'Accueil Individualisé

En cas d'allergie, de handicap, de maladie chronique, de difficulté avérée, la directrice reçoit les parents avec le médecin traitant ou référent de la structure, afin d'établir un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I). Dans certains cas d'allergie, si notre prestataire ne peut répondre aux besoins, il peut être demandé aux parents de fournir eux-mêmes les repas ou les laits infantiles.

L'admission ou le maintien de l'enfant se fait sous réserve pour l'équipe d'établir et de mettre en œuvre ce P.A.I. Dans le cas où la pathologie chronique se déclare alors que l'enfant est déjà accueilli et qu'il s'avère impossible de mettre en place un P.A.I, il pourrait être mis fin à l'accueil de l'enfant dans le cadre légal du contrat.

L'intervention de soignants extérieurs est possible pour des besoins particuliers qui doivent au préalable faire l'objet d'une concertation et d'un protocole individuel validé par les différents intervenants (direction et médecin de l'établissement, parents et intervenants extérieurs).

## 7) Définition de la place des familles

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Ils confient leurs enfants à la structure pour un temps déterminé. Les professionnels qui y travaillent doivent donc prendre le relais et assurer une continuité pour l'enfant.

### 7.1 Implication des familles

Les multi-accueils sont des structures ouvertes aux parents, les équipes veillent donc à accueillir les parents et à les accompagner. Un temps de découverte des lieux avec les parents et les enfants est pris lors de l'adaptation. Les parents sont invités à rester le temps nécessaire, temps qui peut-être variable d'une situation à une autre.

L'échange d'informations et la transparence participent à la construction d'une confiance réciproque qui est le fondement d'un accueil réussi.

Les familles sont invitées à participer de temps à autres à la vie quotidienne des structures (activités, sorties, commissions, anniversaire de leur enfant...).

Le règlement de fonctionnement leur est délivré lors de l'inscription de leur enfant. Nous demandons à ce que le règlement de fonctionnement soit lu et signé afin que chacun ai connaissance des conditions d'accueil et se sente engagé dans la démarche.

Un livret d'accueil présentant la démarche pédagogique de l'équipe de professionnels leur est également remis lors de l'inscription. Il est un support à la discussion et aux échanges entre parents et équipes.

La bonne communication des adultes autour de la prise en charge de l'enfant est garante du bien-être de ce dernier. Les professionnels s'engagent à partager avec les familles sur tout sujet lié à leur enfant. Les temps d'accueil du matin et du soir sont privilégiés au quotidien, des entretiens individuels peuvent être demandés afin d'affiner les questions, les réponses, les demandes.

Comme évoqué précédemment, les parents sont invités à entrer dans la pièce de vie le matin et le soir.

Pour les plus grands, c'est l'occasion de renforcer :

- le lien parent-enfant, ce dernier peut montrer à ses parents sa vie dans la structure, ses jeux préférés, ses « copains »...
- la continuité dans la vie de l'enfant parce que le parent voit par lui-même et l'enfant montre ce qu'il souhaite,
- la relation entre le parent et l'équipe.

Nous souhaitons que ces échanges puissent se faire également à l'occasion de temps festifs, de réunions d'information et de soirées thématiques.

### 7.2 Les soirées avec le RIPAME

Le RIPAME est un partenaire essentiel dans la prise en charge globale de la famille. Il a pour vocation l'information, l'orientation, le décroisement des savoirs pour les professionnels, assistants maternels et équipes des structures.

Lors de l'organisation de soirées, les parents et l'équipe pourront être invités à venir échanger autour de thèmes concernant le développement de l'enfant, la vie de famille, la parentalité, etc.

Ces soirées sont l'occasion pour les parents de discuter entre eux, avec les professionnels des multi-accueils, les assistants maternels ou d'autres professionnels de la petite enfance sur leur vécu et de poser des questions. Ce sont des espaces de paroles, d'échanges et de prévention.

En fonction des sujets, elles peuvent se faire en collaboration avec des partenaires extérieurs (accueil de loisirs, PMI, etc.) ou seulement interne aux structures d'accueil du jeune enfant.

## 8) *Relation avec les partenaires institutionnels extérieurs*

➤ La CAF d'Ille et Vilaine est un partenaire technique et financier important. Le conseiller technique nous apporte soutien et conseils. La CAF est également agent de contrôle et de suivi de la bonne gestion des établissements.

➤ Le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine nous accompagne sur nos projets et donne un avis pour l'ouverture de nos structures. Le Centre Départemental d'Action Social (CDAS) et la PMI sont des partenaires ressources qui permettent d'accompagner les familles dans la transversalité. La PMI est présent ponctuellement dans la structure grâce aux permanences et aux consultations. C'est également un partenariat technique et financier important.

➤ Le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) et la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) sont spécialisées dans l'accompagnement de l'enfant présentant un handicap ou des pathologies importantes. Des partenariats pourront être mis en place en cas d'accueil d'enfants répondant à ces critères particuliers. Nous faisons régulièrement appel également à l'association Merlin-Pinpin, pôle ressource handicap sur le département.

➤ L'école : des actions « passerelles » sont mises en place afin d'accompagner l'enfant dans sa vie d'après le multi-accueil. Ce lien doit favoriser la continuité de la prise en charge, doit permettre d'éviter les ruptures trop fortes. La proximité des établissements est facilitatrice de ces liens.

➤ L'accueil de loisirs : nous souhaitons travailler avec les ALSH afin d'offrir une continuité aux familles et une souplesse d'adaptation. La collaboration permettra le décloisonnement des savoirs, une mutualisation des savoir-faire et une réflexion globale sur la famille.

➤ La bibliothèque : Ce partenariat entre dans un projet plus global d'ouverture à la culture, au plaisir de lire, de conter et d'écouter, et plus largement encore de lutte contre l'illettrisme. Nous travaillons au déplacement dans le lieu mais aussi faire venir les livres vers nous.

En fonction des projets de chaque année, des professionnels du spectacle, arts plastiques, art-thérapeutes... sont invités dans la structure.

## 9) L'équipe

### 9.1 Composition

**A Irodouër**, l'équipe est composée de :

- Une directrice (éducatrice de jeunes enfants),
- Une éducatrice de jeunes enfants (en continuité de direction),
- Deux auxiliaires de puériculture,
- Trois agents sociaux titulaires du CAP petite enfance, dont une à emploi du temps variable afin d'assurer les remplacements,
- Un agent d'entretien à 15h/semaine

**A Muël**, l'équipe est composée de :

- Une directrice (éducatrice de jeunes enfants) ;
- Une éducatrice de jeunes enfants, qui assure la continuité en l'absence de la directrice ;
- Deux auxiliaires de puériculture, dont un à emploi du temps variable afin d'assurer les remplacements,
- Trois agents sociaux titulaires du CAP petite enfance, dont un à temps partiel sur la gestion de la cuisine.
- Un agent d'entretien à 13h45/semaine

**A St Méen**, l'équipe est composée de :

- Une directrice (éducatrice de jeunes enfants),
- Une éducatrice de jeunes enfants (en continuité de direction),
- Deux auxiliaires de puériculture,
- Trois agents sociaux titulaires du CAP petite enfance, dont un à emploi du temps variable afin d'assurer les remplacements,
- Un agent d'entretien à 15h/semaine

**A Montauban**, l'équipe est composée de :

- Une directrice (Infirmière),
- Une psychomotricienne,
- Une éducatrice de jeunes enfants (en continuité de direction),
- Trois auxiliaires de puériculture,
- Trois agents sociaux titulaires du CAP petite enfance, dont une à emploi du temps variable afin d'assurer les remplacements,
- Un agent d'entretien à 15h/semaine

Les équipes sont pluridisciplinaires, chaque formation étant complémentaire. Chaque membre intervient sur tous les plans de la vie de la structure avec également des tâches spécifiques à leurs formations respectives.

### 9.2 Les fonctions de la direction :

La directrice de chaque établissement a délégation du gestionnaire pour assurer la gestion de l'établissement. Elle est placée sous la responsabilité du directeur du pôle. La directrice a en charge le fonctionnement global de la structure. Elle coordonne les projets communs, l'occupation des locaux et reçoit les demandes des usagers.

Dans le cadre de ses missions, son travail s'organise autour de différents points : le suivi administratif, budgétaire et organisationnel de la structure et le temps de travail auprès des enfants avec l'équipe (50%). Cette répartition assure une continuité entre le projet d'établissement et le projet pédagogique. Ces principales missions sont :

- L'organisation et l'animation générale de l'établissement,
- La garantie du règlement de fonctionnement et du projet pédagogique,
- Le développement des projets et l'évaluation des actions réalisées,
- L'encadrement et la répartition des tâches du personnel,
- Le suivi des dossiers des familles,
- La gestion du planning de présence des enfants,
- La gestion financière de la structure,
- Les relations avec les partenaires (CAF, PMI...).

A Montauban, la directrice n'a pas de temps dévolu précisément au terrain. Elle suivra en plus de sa structure l'ensemble des protocoles médicaux du service.

9.3 *La continuité de direction* est assurée par l'éducatrice de jeunes enfants ou une auxiliaire de puériculture lorsque la directrice est absente. Elle intervient dans la structure sous la responsabilité du directeur du pôle.

Les responsabilités déléguées sont les suivantes :

- La gestion du fonctionnement quotidien de la structure,
- La validation des plannings de l'équipe et des remplacements
- L'organisation des plannings de présence des enfants,
- L'animation et l'encadrement de l'équipe pour garantir le projet d'établissement.

9.4 *Les fonctions de chaque professionnel :*

- Participe à la mise en œuvre du projet pédagogique de la structure,
- Assure l'accueil des enfants et des parents,
- Organise et anime des activités éducatives et ludiques, adaptées aux rythmes, aux capacités et aux désirs de l'enfant,
- Adopte des attitudes éducatives conformes au projet de la structure,
- Observe les enfants et analyse leurs pratiques professionnelles,
- Assure une mission de prévention auprès des enfants et de leurs parents,

- Communique avec la famille au quotidien : reçoit et transmet les messages,
- Participe aux réunions d'équipe (et à la réalisation des comptes rendus),
- Participe aux journées pédagogiques,
- Participe à la formation des stagiaires,
- Participe aux soins apportés aux enfants,
- Respecte les protocoles d'hygiène,
- Respecte les protocoles de sécurité (et veille à la sécurité des enfants),
- Respecte les protocoles médicaux,
- Aménage les espaces de vie adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants,
- Assure le nettoyage des espaces de vie de l'enfant et du matériel (jeux, jouets...),
- Assure l'entretien du linge.

De manière générale, les consignes et les protocoles sont connus de tous et sont à disposition. Chaque membre du personnel est formé dans son domaine de compétence et sait adapter ses pratiques professionnelles au projet éducatif, les évaluer et les remettre en cause en se formant.

Les éducatrices de jeunes enfants interviennent dans les structures sous la responsabilité des directrices. Elles ont pour mission principale de favoriser l'épanouissement harmonieux des enfants, l'apprentissage de l'autonomie et de la socialisation. De par leur formation, elles ont un rôle particulier d'observation, d'analyse et de mise en place de projets. Chaque éducatrice :

- Participe à l'élaboration du projet pédagogique en concertation avec l'équipe,
- Propose et contribue au développement et à la réalisation de projets spécifiques (bibliothèque, sorties...),
- Assure un accompagnement des parents dans leur rôle éducatif,
- Exerce un soutien technique et pédagogique auprès de l'équipe (garant du projet pédagogique).

Les auxiliaires de puériculture interviennent dans la structure sous la responsabilité de la directrice ou de la personne assurant la continuité de direction. De par leur formation, les auxiliaires de puériculture ont un regard particulier sur les protocoles de soins, les protocoles sanitaires et sur l'alimentation. Chaque auxiliaire :

- Assure la mise en place et le suivi des protocoles médicaux (en lien avec le médecin référent de la structure),
- Effectue le suivi de l'armoire à pharmacie,
- Participe à l'élaboration des menus en lien avec la directrice,
- Effectue le suivi du nettoyage des espaces de vie et du matériel.

Les agents sociaux diplômés du CAP petite enfance interviennent dans la structure sous la responsabilité de la directrice ou de la personne assurant la continuité de direction. De par leur formation, ils ont une attention particulière sur la vie quotidienne des enfants et plus particulièrement en ce qui concerne la préparation des repas et les protocoles d'hygiène. Chaque agent social :

- Effectue le suivi du nettoyage des espaces de vie et du matériel (jeux, jouets...).
- Effectue le suivi du stock de linge et des produits d'entretien.
- S'occupe du rangement des commandes de linge et de matériel.

### 9.5 L'accueil des stagiaires

Des stagiaires préparant une formation aux métiers de la petite enfance sont accueillis dans la structure après accord de la directrice.

Les stagiaires participent à la vie de la structure et ne sont pas comptés dans l'effectif du personnel encadrant. Quelque soit la formation du stagiaire, ils ne peuvent être responsables d'un groupe même s'ils peuvent être amenés à prendre en charge des enfants. Ils restent sous la responsabilité du formateur et de la directrice.

L'accueil des stagiaires dans la structure fait l'objet d'une réflexion d'équipe sur les modalités d'accueil afin que le stage proposé soit propice aux stagiaires et à l'établissement.

Afin de préserver un accueil de qualité des enfants et d'assurer l'accompagnement des stagiaires dans de bonnes conditions, nous n'accueillons qu'un stagiaire à la fois. Le stagiaire a connaissance du règlement de fonctionnement de la structure et du projet d'établissement.

Le stagiaire est encadré par un professionnel référent. Ce dernier dispose d'un niveau de qualification équivalent au diplôme préparé par le stagiaire. Les objectifs de stage sont formalisés et présentés à l'équipe. Un bilan est requis à l'issue de la période de stage avec le professionnel référent.

#### **Prise en charge des enfants**

Si dans le cadre du stage le stagiaire est amené à prendre en charge un enfant ou un groupe d'enfants, cette prise en charge se fera dans la stricte limite du champ de compétence du stagiaire, en accord avec l'équipe et en lien avec sa formation. Un professionnel membre de l'équipe sera Obligatoirement présent.

Les familles sont systématiquement informées de la présence de stagiaire.

Un livret d'accueil lui est remis à son arrivée afin de lui présenter la structure, son environnement, les modalités et le déroulement du stage ainsi que les attendus.